

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 octobre 2024

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 7 octobre à 19 h 30, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mesdames les conseillères

Messieurs les conseillers

Rémi Fortin
Lyne Gagnon
Johanne Fillion
Berthier Fortin
Serge Fillion
Marco Sirois
Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale
et greffière-trésorière

Joyce Bérubé

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2024-10-164

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-165

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 3 septembre 2024 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-166

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 213 225.60 \$, la liste des prélèvements bancaires d'une somme de 14 079.03 \$ et les salaires nets payés d'une somme de 15 589.88 \$.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de 242 894.51 \$. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3425 à 3453 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 octobre 2024

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-167

ÉTABLISSEMENT DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL – CALENDRIER 2025 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'établir, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2025, en fixant le jour, la date et l'heure du début des séances ordinaires, lesquelles se tiendront à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, selon ce qui suit :

Le lundi	13 janvier 2025	19 h 30
Le lundi	3 février 2025	19 h 30
Le lundi	3 mars 2025	19 h 30
Le lundi	7 avril 2025	19 h 30
Le lundi	5 mai 2025	19 h 30
Le lundi	2 juin 2025	19 h 30
Le lundi	7 juillet 2025	19 h 30
Le lundi	4 août 2025	19 h 30
Le mardi	2 septembre 2025	19 h 30
Le lundi	6 octobre 2025	19 h 30
Le lundi	10 novembre 2025	19 h 30
Le lundi	1 ^{er} décembre 2025	19 h 30

QU'un avis public concernant l'établissement du calendrier 2025 des séances ordinaires du Conseil municipal sera affiché aux deux endroits désignés, et ce, conformément à la loi. L'avis public sera également affiché sur le site internet de la municipalité au : <https://saintrene.ca>.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-168

FERMETURE DU CENTRE ADMINISTRATIF ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – PÉRIODE DES FÊTES 2024 – DU 20 DÉCEMBRE 2024 AU 5 JANVIER 2025 INCLUSIVEMENT

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser la fermeture du centre administratif et de la bibliothèque municipale du 20 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclusivement.

QUE l'horaire régulier d'ouverture de centre administratif reprendra le 6 janvier 2025 et le 11 janvier 2025 pour la bibliothèque municipale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-169

MODIFICATION DE L'HORAIRE D'OUVERTURE – BUREAU ADMINISTRATIF – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le bureau administratif a été fermé les vendredis pendant la saison estivale 2024 et après l'analyse de cette utilisation, il a été observé que la gestion du temps est facilitée avec cet horaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE l'horaire d'ouverture du bureau administratif sera la suivante :

Du lundi au jeudi	De 8 h à midi De 13 h à 17 h
Le vendredi	FERMÉ

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 octobre 2024

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS EN DATE DU 2 OCTOBRE 2024 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le Conseil municipal prend dépôt des états comparatifs en date du 2 octobre 2024, de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL 2024 DU CAMP DE JOUR – COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Le Conseil municipal prend dépôt du rapport annuel 2024 du camp de jour produit par le Comité des Loisirs de Saint-René-de-Matane.

2024-10-170

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03, INTITULÉ « RÈGLEMENT 2024-03 FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Monsieur Serge Fillion, conseiller, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 2024-03, intitulé « Règlement numéro 2024-03 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal ».

Ce règlement a pour but de prévoir que le conseil municipal sera composé, à compter de la prochaine élection générale, du maire et de 4 conseillers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-171

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-03 FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 2024-03, intitulé « Règlement numéro 2024-03 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal » qui a pour objet de prévoir que le conseil municipal sera composé, à compter de la prochaine élection générale, du maire et de 4 conseillers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-172

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-04, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-04 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-01 ET SES AMENDEMENTS ET ÉDICTANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX »

Monsieur Serge Fillion, conseiller, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 2024-04, intitulé « Règlement numéro 2024-04 abrogeant le règlement 2012-01 et ses amendements et édictant le traitement des élus municipaux ».

Ce règlement a pour but de fixer la rémunération, l'allocation, le remboursement des dépenses et le traitement des élus municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-173

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-04, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-04 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2012-01 ET SES AMENDEMENTS ET ÉDICTANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX »

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 2024-04, intitulé « Règlement numéro 2024-04 abrogeant le règlement 2012-01 et ses amendements et édictant le traitement des élus municipaux » qui a pour objet de fixer la rémunération, l'allocation, le remboursement des dépenses et le traitement des élus municipaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-174

PRISE D'ACTE – RAPPORT D'APPROBATION RELATIF AU BUDGET RÉVISÉ 2024 – 003977 PU-REG – DÉFICIT D'EXPLOITATION – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 octobre 2024

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE prendre acte du rapport d’approbation relatif au budget révisé 2024 pour l’organisme 003977.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-175

**AUTORISATION DE PAIEMENT – INSPECTION MÉCANIQUE ANNUELLE ET RÉPARATIONS
– CAMION FREIGHTLINER 144 SD 2019 – CENTRE DU CAMION J. L. INC.**

CONSIDÉRANT QU’une inspection mécanique annuelle est exigée par la Société de l’Assurance automobile du Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT QUE l’inspection mécanique a eu lieu le 20 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE certaines réparations ont dû être effectuées sur le véhicule;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D’autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a effectué le paiement de 5 606.52 \$, taxes en sus., au Centre du camion J. L. Inc. pour l’inspection mécanique ainsi que pour les réparations effectuées.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-176

**OFFRES DE SERVICES – VÉRIFICATION ANNUELLE ET ENTRETIEN DU SYSTÈME DE
 DÉTECTION DE GAZ – GARAGE MUNICIPAL ET CASERNE DE SÉCURITÉ INCENDIE –
 DETEKTA SOLUTIONS**

CONSIDÉRANT la présence de systèmes de détection de gaz au bâtiment du garage municipal et de la caserne de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU’il est de la responsabilité de la municipalité de s’assurer du bon fonctionnement de l’équipement en effectuant une vérification annuelle du système de détection de gaz;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D’autoriser la vérification annuelle du système de détection de gaz du garage municipal et de la caserne de sécurité incendie pour la somme de 535.00 \$, taxes en sus, par Detekta Solutions. De plus, il est autorisé d’effectuer l’entretien nécessaire afin que le système fonctionne bien, si nécessaire.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-177

**AUTORISATION - ÉTABLISSEMENT D’UNE VIRÉE POUR L’ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT
 SUR LE 10^E ET 11^E RANG – LOT SDC, RANG 11, CANTON TESSIER – MUNICIPALITÉ DE
 SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane utilisait l’entrée de cour du 161, 10^e et 11^e Rang, propriété de Monsieur Louis-Philippe Bédard, comme virée d’hiver nécessaire pour le camion de déneigement municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu les autorisations nécessaires, de la part de la MRC de la Matanie, afin d’établir une virée pour l’équipement de déneigement sur le 10^e et 11 Rang (Lot SDC, Rang 11, Canton Tessier);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 octobre 2024

D'envoyer une lettre à Monsieur Bédard, le remerciant pour les nombreuses années de services et l'informant que la Municipalité de Saint-René-de-Matane ne renouvellera pas le protocole d'entente portant le numéro de résolution 90-224;

D'établir une virée pour l'équipement de déneigement, sur le lot SDC, Rang 11 du Canton Tessier et d'effectuer les travaux nécessaires pour rendre les lieux conformes à une telle utilisation (ponceaux, remblais, nivelage);

D'informer le courtier d'assurance de la municipalité des modifications apportées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-178

ÉTABLISSEMENT D'UNE VIRÉE POUR L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT AU 92, ROUTE DUFOUR – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE 9201-1543 QUÉBEC INC. REPRÉSENTÉ PAR MONSIEUR RENÉ GAGNON ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – SAISON HIVERNALE 2024-2025 ET LES SAISONS HIVERNALES ULTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE 9201-1543 Québec Inc. représenté par Monsieur René Gagnon est propriétaire de l'immeuble situé au 92, route Dufour, accepte de mettre à la disposition de la Municipalité de Saint-René-de-Matane l'entrée résidentielle à des fins de virée pour l'équipement de déneigement municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la signature d'un protocole d'entente entre la Municipalité de Saint-René-de-Matane et 9201-1543 Québec Inc., représenté par Monsieur René Gagnon, concernant l'utilisation de l'entrée de la propriété, située au 92, route Dufour, Saint-René-de-Matane, à des fins de virées pour l'équipement de déneigement municipal à compter de l'hiver 2024-2025.

D'autoriser Monsieur Rémi Fortin, maire, et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à intervenir et tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-179

PROGRAMMATION TECQ 2019-2023 – MODIFICATION À LA PROGRAMMATION, VERSION 8 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités* de versements de la *contribution gouvernementale* dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux **numéro de version 8** ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble de cinq (5) années du programme.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 octobre 2024

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux **numéro de version 8** ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-180

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 4 – CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE PATINOIRE – RÉCEPTION DÉFINITIVE – CERTIFICAT DE FIN DE TRAVAUX – LES ENTREPRISES L. MICHAUD ET FILS INC.

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

D'autoriser Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à effectuer le paiement du décompte progressif numéro 4, daté du 7 octobre 2024, à « Les entreprises L. Michaud et Fils Inc. » concernant les travaux exécutés dans le cadre du projet « Construction d'une dalle de patinoire », pour un montant de 10 674.83 \$, taxes en sus, selon les recommandations de Tetra Tech QI Inc. et d'autoriser la signature du certificat de fin de travaux.

DE transmettre copie de la présente résolution à Les entreprises L. Michaud et Fils Inc. et à Tetra Tech QI Inc..

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-181

MANDAT – PLANS ET DONNÉES D'ARPENTAGE POUR TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LA ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE-MATANE DANS LE SECTEUR DE LA ROUTE DUFOUR – BERNARD ET GAUDREULT, ARPENTEURS-GÉOMÈTRES, INC.

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été faits dans une zone inondable de la Rivière-Matane, à la hauteur de la route Dufour par un citoyen;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux contreviennent à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE des données précises doivent être recueillies afin d'évaluer les conséquences et de permettre de prendre acte dans le dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mandater Bernard et Gaudreault, arpenteurs-géomètres, Inc. pour effectuer un plan démontrant les limites de terrains concernés, la zone inondable, superposés à une orthophoto pour voir les remblais et déblais qui ont été effectués dans ce secteur pour la somme de 2995 \$, taxes en sus., selon l'offre de services reçus par courriel le 4 octobre 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-182

AUTORISATION DE SIGNATURE –CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR NELSON PAQUET, INSPECTEUR, OPÉRATEUR DE MACHINERIE ET JOURNALIER, TEMPS COMPLET – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT les changements apporter au contrat de Monsieur Nelson Paquet, inspecteur, opérateur de machinerie et journalier à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont satisfaites des modalités du contrat proposées et désirent le conclure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 octobre 2024

QUE le conseil municipal autorise la signature du contrat de travail avec Monsieur Nelson Paquet, inspecteur, opérateur de machinerie et journalier à temps complet.

QUE Monsieur Rémi Fortin, maire et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-183

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR YVES BÉRUBÉ, OPÉRATEUR DE MACHINERIE ET JOURNALIER, TEMPS COMPLET – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur Yves Bérubé au poste d'opérateur de machinerie et journalier à temps complet;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont satisfaites des modalités du contrat proposées et désirent le conclure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal autorise la signature du contrat de travail avec Monsieur Yves Bérubé, opérateur de machinerie et journalier à temps complet.

QUE Monsieur Rémi Fortin, maire et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document jugé utile et nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-184

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – RÉALISATION D'UNE GRANGE HANTÉE POUR HALLOWEEN 2024

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour la réalisation d'une Grange hantée, pour l'Halloween 2024, qui aura lieu le 26 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a contribué à l'édition de 2023 par le biais du programme « Voisins solitaires »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'offrir un montant de 250.00 \$ pour l'achat de bonbons et d'accessoires pour les décors de la Grange hantée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2024-10-185

DEMANDE D'APPUI – PROJET ARTISTIQUE « TOPOGRAPHIE » - KATY RIOUX

CONSIDÉRANT QUE Madame Katy Rioux demande l'appui pour la réalisation du projet artistique « Topographie » dans la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste une œuvre d'art visuel et sonore qui traduit l'expérience vécue sur des montagnes emblématiques de la Réserve-Faunique de Matane;

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre sera réalisée sur des panneaux en bois, installée dans la municipalité. Elle sera accompagnée d'un code QR permettant aux visiteurs d'accéder à une trame sonore unique, composée à partir des enregistrements effectués sur le terrain qui fourniront des informations sur la montagne représentée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 7 octobre 2024

D'appuyer la demande pour le projet d'art visuel et sonore représentant l'expérience vécue sur 3 montagnes emblématiques de la Réserve-Faunique de Matane par l'artiste Katy Rioux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE SEPTEMBRE 2024

Monsieur Rémi Fortin, maire, donne un résumé de la séance de septembre 2024 de la MRC de la Matanie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Rémi Fortin, maire, répond aux questions du public.

2024-10-186

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 octobre 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 46.

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire